



Roue Libre

www.rouelibre.icu

Le Village

48110 Le Pompidou

07 60 46 18 35

contact@rouelibre.icu

« En Roue Libre, sans experts ni ministères »

Roue Libre

5 principes

- 1) Roue Libre est un outil de mutualisation de moyens de production et de foncier.
- 2) Roue Libre rend accessible les productions alimentaires, artisanales et les services utiles du quotidien, ses membres en assurant la production ou ayant recours à la mise en réseau et à l'entraide.
- 3) Les productions issues de Roue Libre sont produites à échelle humaine, avec des moyens les plus simples possibles et de façon saine, juste et durable.
- 4) Roue Libre favorise la circulation des savoirs et des pratiques. Elle échange avec les actions menées sur d'autres territoires, notamment autour du lien villes-campagnes, du repeuplement rural et du soutien à la vie populaire citadine.
- 5) Roue Libre est financée par ses activités de productions et de formations, les apports de ses membres et des dons. Elle ne peut accepter de financement qui soit en contradiction avec son indépendance ou ses principes.

Roue libre a choisi le statut de «Groupement d'Intérêt Économique» (G.I.E.) car il permet à chaque personne ou chaque groupe qui porte un projet de le mener librement au sein d'une identité collective.

Le G.I.E est sans but lucratif en lui-même: il ne fait que mutualiser des moyens et reverser à ses membres le fruit de leur travail.

Devenir Membre de Roue Libre

Roue Libre est dirigée par deux collèges :

Un Collège de MEMBRES USAGERS/ÈRES

Est MEMBRE USAGER/ERE la personne cooptée à l'unanimité des membres après y avoir mené une activité durant au moins un an, période renouvelable si besoin.

Durant cette année, le/la future membre de Roue Libre participe au fonctionnement du Collège avec un rôle consultatif.

Un Collège de MEMBRES SOUTIENS

Est MEMBRE SOUTIEN la personne soutenant Roue Libre de quelques façons que ce soit. Les propriétaires qui mettent à disposition de Roue Libre des outils ou du foncier (convention d'usage) sont membres de droit de ce Collège.

La répartition des pouvoirs de vote entre ces deux collèges devra être décidée début 2022. Les décisions sont prises au consensus, et au vote qu'en dernière extrémité.

Fonctionnement de Roue Libre

Roue Libre dispose :

- de foncier acquis par le GIE ou mis à disposition par des MEMBRES SOUTIENS
- d'outils de travail acquis par le GIE ou mis à disposition par des MEMBRES SOUTIENS : outils, lieu de distribution, marque commune, outils administratifs, moyens de financement...

Roue Libre contractualise avec chacune de ses membres les modalités d'utilisation du foncier et des outils dont elle dispose. Le bilan en est effectué régulièrement et est matérialisée dans 2 types de conventions :

- convention d'occupation (contrat GIE Roue Libre/propriétaire d'outil ou de foncier)
- convention d'usage (contrat GIE Roue Libre/membres utilisateurs/trices)

Tout apport d'une membre ou d'une future membre à Roue Libre que cela soit sous forme de temps, d'argent ou autre soit faire l'objet de discussion PREALABLE pour en définir les éventuelles modalités de compensation.

Plusieurs outils peuvent être utilisés : cahier de temps de travail, compte courant d'associé, pourcentage du chiffre d'affaire , loyers etc etc